

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Jeudi 19 décembre 2013

L'an deux mille treize, le dix neuf décembre à 19h 30, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Laurent MEULENYSER, Bertrand VACHETTE et Didier BRILLANT et Mmes Nadine GOHARD, et Catherine LANEN, Marie GARCIA et Laurence VAUVERT

Jeanne RENAUD donne procuration à Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Daniel DUMONTET, Nelly MEANCE et Norbert GOSSE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 30.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points hors ordre du jour : Convention SIPTG et dossier « Folleville ». Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'ajouter ces deux points.

Compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2013 : Aucune remarque
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibération pour le autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIPTG :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec le SIPTG pour la participation financière du Syndicat relative aux investissements réalisés par la commune de Thiverval-Grignon, sur le chantier de la rue des écoles.

Il précise qu'il s'agit d'un montant de 15 000 euros que le SIPTG doit à la commune en remboursement de la couche de bitume que la commune a fait à la place du Syndicat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour un versement de 15 000 euros.

2. Délibération pour l'achat du site de « Folleville » et procéder à une modification du PLU :

Monsieur le Maire explique qu'un accord a été trouvé pour l'achat de « Folleville » avec la Direction Départementales des Finances Publiques pour un montant de 1 050 000 euros pour une superficie de 8 hectares.

Monsieur le Maire explique qu'un aménagement d'une partie du site pourrait être envisagé. Un corps de ferme regroupant un ensemble de 30 à 40 logements.

Pour mener à bien ce projet, il convient de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cet achat. De l'autoriser à procéder à des modifications du PLU d'une part et d'autre part de l'autoriser à contracter un emprunt de 210 000 euros. Il convient également de désigner un architecte pour l'étude de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire :

- **A signer avec la DGFIP tous les documents afférents à l'achat du site de « Folleville » pour un montant de 1 050 000 euros**
- **A contracter un emprunt de 210 000 euros pour l'opération**
- **A procéder à des modifications du PLU**
- **A désigner YAKO EURL, architecte pour lui confier l'étude de l'aménagement de 11 000 m² pour 30 à 40 logements**

ORDRE DU JOUR :

3.Délibération pour une décision modificative n°6 : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour une décisions modificatives n°6 concernant les amortissements des comptes 21531 et 31532 qui sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE cette décision modificative n°6 comme suit :

1/ Amortissements

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
023	- 11 959.70	021	-11 959.70
6811	+ 11 959.70	281531	+ 3 631.91
		281532	+8 327.79

2/ Virements de crédits

Régularisation écritures « Amortissement »

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
21534/041	3 405.59	21532/041	3 405.59

Régularisation comptes

Dépenses Fonctionnement		Dépenses Investissement	
022	- 24 600.00	2128	+ 5 000.00
6064	+ 1 100.00	21311	+ 3 900.00
61523	+ 3 000.00	21312	+ 40 000.00
61551	+ 1 500.00	21318	- 25 000.00
61558	+ 1 500.00	2151	- 29 000.00
6156	+ 7 000.00	2152	- 8 000.00
6232	+ 4 500.00	21534	+ 3 410.00
62878	+ 6 000.00	2183	- 11 410.00
		2184	+ 3 000.00
		2188	+ 18 100.00
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

4.Délibération pour la redevance Orange France occupation du domaine public pour 2012 :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer sur l'actualisation de la redevance annuelle du patrimoine Orange France occupant le domaine public routier pour l'année 2012 comme suit :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec le SIPTG pour la participation financière du Syndicat relative aux investissements réalisés par la commune de Thiverval-Grignon, rue des écoles.

Il précise que les travaux de voiries consistaient à la réalisation de travaux d'eau potable sous la compétence du Syndicat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour un versement de 15 000 euros.

- artères aérienne : 51.58 €
- artères en sous-sol : 38.69 €
- emprise au sol : 25.80 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à facturer à France Télécom pour l'année 2012

5.Délibération pour signer une convention avec l'organisme Côté Découvertes : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'organisme « Côté Découvertes » qui organise un séjour en classe d'environnement « classe médiévale » proposée aux élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'organisme « Côté Découvertes » pour une « classe médiévale »

6.Délibération pour l'adoption de la Charte paysagère participative de la Plaine de Versailles : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour approuver la chartre paysagère participative de la Plaine de Versailles

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE la Charte paysagère participative de la Plaine de Versailles

Tour de table :

Monsieur le Maire informe que le chiffre officiel du recensement de la population 2013 est de 1 044 habitants

Daniel BOSSE rappelle que le marché de Noël s'est bien déroulé avec beaucoup de monde présent.

Nadine GOHARD informe le conseil que les associations de la commune seront reçues le samedi 11 et 25 janvier pour présenter leur demande de subvention 2014

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h

